



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement 666-5

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

Règlement numéro 666-5 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ À L'ARTICLE 167 POUR LES CLASSES D'USAGES H1 ET H2 DU GROUPE HABITATION (H) »

Le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro CA 18-08-15-13 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-5 est entré en vigueur le jour de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité au schéma d'aménagement numéro IP 2018-01, soit le 16 août 2018.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 10 septembre 2018.

(Signé) Élisabeth Guilbault

Élisabeth Guilbault
Assistante-greffière